

Copie de la résolution no C.M. 22-11-332 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 23 novembre 2022.

**OBJET: CALENDRIER DES SÉANCES 2023**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Guylaine Aubin,  
appuyé par M. Régis Fortin  
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse pour 2023 qui se tiendront à compter de 20 h 00 au 100, Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare-de-Bellechasse :

Mercredi, le 18 janvier 2023

Mercredi, le 15 février 2023

Mercredi, le 15 mars 2023

Mercredi, le 19 avril 2023

Mercredi, le 17 mai 2023

Mercredi, le 21 juin 2023

Mercredi, le 12 juillet 2023

Mercredi, le 20 septembre 2023

Mercredi, le 18 octobre 2023

Mercredi, le 22 novembre 2023

Mercredi, le 13 décembre 2023

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme

Donnée à Saint-Lazare, le 28 novembre 2022

*Anick Beaudoin*

Anick Beaudoin, directrice générale